

Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Gaétan Leymarie, 4 avril 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 1 p. (189v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Gaétan Leymarie, 4 avril 1878, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (19)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49596>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 avril 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Leymarie, Pierre-Gaétan \(1827-1901\)](#)

Lieu de destination 7, rue de Lille, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin annonce à Leymarie que le 30 mars 1878, le directeur de la Sûreté générale a informé le député de l'Aisne Edmond Turquet que le préfet de police allait délivrer un arrêté autorisant la Société d'études psychologiques.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#), [Spiritisme](#)

Personnes citées [Société d'études psychologiques](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Paris, le 4 Octobre 1848

181

Cher Monsieur Leymarie,

J'ai la satisfaction de
vous annoncer que par une
lettre en date du 30 Mars,

M. le Directeur de la Sécurité
générale a fait connaître
à M. Burquin, Député de
L'Orne, que M. le Préfet de
Police venait d'être invité,
par lettre du même jour, à
prendre un arrêté à l'effet
d'autoriser et de constituer
régulièrement à Paris le
cercle des Etudes physiologiques.

Si vous n'êtes pas en
possession de cette authen-
tication, elle doit donc inces-
samment vous être délivrée.

Veuillez agréer, cher
Monsieur, l'assurance
de mes sentiments les
plus dévoués.